



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Renault

Question écrite n° 9601

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention du M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'incompréhension de nombreux Français face à la décision de fermeture de Renault-Vilvorde et de ses conséquences sur l'emploi. C'est pourquoi, elle lui demande de lui donner des précisions sur les justifications de cette décision.

Texte de la réponse

A son entrée en fonction au début du mois de juin, le nouveau gouvernement s'est trouvé confronté aux conséquences de la décision prise par Renault au début de l'année 1997 de fermer le site de Vilvorde. Les pouvoirs publics, à la demande du Premier ministre, ont demandé le réexamen de la décision de fermeture de l'usine. Le conseil d'administration de Renault a ainsi chargé le 10 juin 1997 Mme Kaisergruber, spécialiste reconnue des questions sociales, d'étudier les alternatives à la fermeture du site de Vilvorde. Au terme de sa mission, l'expert a reconnu que l'entreprise était confrontée à un problème structurel de surcapacité de production et a estimé que Renault avait un devoir de plan social exceptionnel et un devoir de réindustrialisation du site. En conséquence, la fermeture du site de Renault Vilvorde a donné lieu à deux types de mesures d'accompagnement : un plan social en faveur des salariés n'ayant pas retrouvé un emploi dans une autre entreprise et la recherche d'un repreneur du site afin de favoriser le maintien d'une activité industrielle. Décidées lors d'un accord conclu entre la direction et les syndicats durant l'été 1997, et avalisées par le personnel par voie référendaire, les mesures d'aides aux personnes ont bénéficié à l'ensemble des 3 100 salariés du site. S'agissant des perspectives de réindustrialisation du site, Renault s'est engagé à créer 400 emplois sur le site en cinq ans dans le cadre d'un plan de réindustrialisation. Plusieurs types d'activités (pièces de rechange, gestion et manutention des stocks, etc.) seront mis en oeuvre afin d'employer l'ensemble des compétences des salariés. Par ailleurs, afin de favoriser la reprise du site, Renault a pris les mesures suivantes : création d'une cellule chargée, en relation avec les acteurs économiques belges (chambres de commerce et d'industrie, etc.) de prospecter des industriels ; cession des bâtiments, à des conditions très avantageuses, à tout repreneur qui embauchera prioritairement des anciens salariés de Renault.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9601

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 504

Réponse publiée le : 23 mars 1998, page 1644